

Vos questions / nos réponses

Solution aide financière

Par [Profil supprimé](#) Postée le 15/05/2021 21:05

Bonsoir, j ai cumulé des Crédits pour me « refaire » suite à des pertes financières dans les jeux hippiques. C est à ce moment là que j ai compris que j étais un joueur addictif. Souhaitant régler mes dettes correctement sans avoir la corde au coup tous les mois, je souhaiterais savoir si il y a des organismes bancaires ou autres ou l on peut monter un dossier de surendettement. Je me suis déjà fais interdir des jeux en ligne. Merci pour vos conseils.

Mise en ligne le 19/05/2021

Bonjour,

Pour vous faire aider d'un point de vue financier et éventuellement monter un dossier de surendettement, nous vous conseillons de vous tourner vers une assistante sociale. Elle pourrait faire le point sur votre situation et éventuellement trouver des solutions qui pourraient vous aider.

Le mieux, à notre sens, serait de vous diriger vers un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Il s'agit d'une structure spécialisée dans la prise en charge des dépendances. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire au sein de laquelle vous trouverez des médecins, psychiatres, psychologues, assistant social, ... Vous pourrez ainsi bénéficier d'une aide globale vous soutenant au mieux par rapport à votre dépendance et à ses conséquences sur votre vie quotidienne.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA proche de chez vous.

Nous comprenons que la situation soit difficile à vivre pour vous. De ce fait, n'hésitez pas à joindre nos écouteurs. Ils sont joignables soit par téléphone au 0974751313, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat via notre site internet Joueurs Info Service, tous les jours de 8h à minuit.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

CSAPA L'Entre-temps

7, avenue Frédéric Mistral
13500 MARTIGUES

Tél : 04 42 81 00 56

Site web : <https://www.addiction-mediterranee.fr/>

Secrétariat : Lundi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h, mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, mardi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h, jeudi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h, vendredi de 9h à 9h30 et de 14h à 18h

Accueil du public : Lundi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h, mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, mardi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h, jeudi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h, vendredi de 9h à 9h30 et de 14h à 18h

Substitution : accessible aux horaires du CSAPA

Consultat° jeunes consommateurs : de préférence le mercredi, mais autres horaires possibles, (encadrée par psychologue, éducatrice et infirmière)

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Joueurs info service](#)